

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

UFI: K8UH-V19P-M3J8-VGHR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Usage professionnel de lessives pour le lavage du linge

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Catch & Keep GmbH
Christopher Kleiner
Rue: Ebinger Str. 4
Lieu: D-72479 Straßberg
Téléphone: 07434 7390328
E-mail: kontakt@catchandkeep.de
Interlocuteur: Kundenservice
E-mail: kontakt@catchandkeep.de
Internet: www.catchandkeep.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 07434 7419810**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**Conseils de prudence**P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Ne confier au centre de recyclage que les récipients entièrement vides.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 2 de 17

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient Limonene. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	alkylbenzènesulfonate de sodium			5 - < 10 %
	932-051-8		01-2119565112-48	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)			1 - < 5 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
64-17-5	Ethanol			1 - < 5 %
	200-578-6			
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts			1 - < 5 %
	931-296-8		01-2119488533-30	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
5989-27-5	Limonene			< 1 %
	227-813-5		01-2119529223-47	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			< 0,1 %
	200-143-0		01-2119980938-15	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H312 H302 H315 H318 H335 H400 H410			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			< 0,1 %
	201-159-0		01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)			< 0,036 %
	220-120-9		01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 3 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	932-051-8	alkylbenzènesulfonate de sodium	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg	
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2870 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	
64-17-5	200-578-6	Ethanol	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
97862-59-4	931-296-8	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2335 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 4 - < 10	
5989-27-5	227-813-5	Limonene	< 1 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
52-51-7	200-143-0	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 0,1 %
		dermique: DL50 = 1600 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
78-93-3	201-159-0	butanone; méthyléthylcétone	< 0,1 %
		par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2193 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	< 0,036 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 670 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,036 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface amphotères, parfums (Limonene), agents conservateurs (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Benzisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 4 de 17

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel de lessives pour le lavage du linge

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 5 de 17

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 6 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	alkylbenzènesulfonate de sodium			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	42,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,425 mg/kg p.c./jour
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	175 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	52 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
64-17-5	Ethanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	44 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13,04 mg/m ³
5989-27-5	Limonene			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	33,3 mg/m ³
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,81 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 7 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
	alkylbenzènesulfonate de sodium	
Eau douce		0,268 mg/l
Eau de mer		0,0268 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,1 mg/kg
Sédiment marin		8,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		5,6 mg/l
Sol		35 mg/kg
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,9168 mg/kg
Sédiment marin		0,09168 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10000 mg/l
Sol		7,5 mg/kg
64-17-5	Ethanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		720 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts	
Eau douce		0,013 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,1 mg/kg
Sédiment marin		1,11 mg/kg
Sol		0,85 mg/kg
5989-27-5	Limonene	
Eau douce		0,0054 mg/l
Eau de mer		0,00054 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,32 mg/kg
Sédiment marin		0,13 mg/kg
Intoxication secondaire		3,33 mg/kg
Sol		0,262 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	
Eau douce		0,004 mg/l
Eau de mer		0,0004 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0499 mg/kg
Sédiment marin		0,0049 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 8 de 17

Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,03 mg/l
Sol	3,0 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Recommandation:

Gants de protection (EN 374)

Matériau approprié:

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration > 480 min

NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration > 480 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	orange	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non applicable
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		6,2
Hydrosolubilité:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 9 de 17

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,021 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	34 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 10 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	alkylbenzènesulfonate de sodium				
	orale	DL50 mg/kg	5000	Rat	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	OECD 402
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)				
	orale	DL50 mg/kg	2870	Rat	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	OECD 402
64-17-5	Ethanol				
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	OCDE 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>124,7	Rat	OCDE 403
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts				
	orale	DL50 mg/kg	2335	Rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
5989-27-5	Limonene				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	IUCLID
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	DL50 mg/kg	1600	Rat	
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone				
	orale	DL50 mg/kg	2193	Rat	OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 20 mg/l	Rat	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)				
	orale	DL50 mg/kg	670	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l		

Irritation et corrosivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 11 de 17

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Limonene. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 12 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	alkylbenzènesulfonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6,3 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 27 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,27	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
64-17-5	Ethanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 15300	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)		ECHA / IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 14221	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		ECHA / IUCLID
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,6 mg/l	9 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		ECHA / IUCLID
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1,11	96 h	Pimephales promelas		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,4 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,135	37 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,6 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus		OCDE 211
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,3 mg/l	21 d			
5989-27-5	Limonene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,32	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,307	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 () 209 mg/l	3 h	Boue activée		
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,068	72 h	Anabaena flos aqua		OCDE 201

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 13 de 17

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,04	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,61	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0025	3 d	Anabaena flos aqua		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,06	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50)	11 mg/l (3 h	Boue activée		OCDE 209
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3200	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1972	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5091	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,15	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,11	72 h	Selenastrum capricornutum		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3,27	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50)	13 mg/l (3 h	Boue activée		OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 14 de 17

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	alkylbenzènesulfonate de sodium			
	OCDE 301A	70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)			
	OCDE 301A	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64-17-5	Ethanol			
	OCDE 301E	94 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts			
	OCDE 301B	91,6 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			
	OCDE 301B	>70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			
	Biodégradation	98 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)			
	OCDE 303A	>70%	16	Boue activée
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2,5 mol EO)	0,3
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 acyl derivs., hydroxides, inner salts	2,0 - 5,1
5989-27-5	Limonene	4,23
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	0,38
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone	0,3
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	0,7

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	Ethanol	0,66		
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	3,16		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	6,95	poisson	OCDE 305

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 15 de 17

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

No dangerous good in sense of these transport regulations.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

No dangerous good in sense of these transport regulations.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 3,621 %

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 16 de 17

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Asp. Tox: Danger par aspiration
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GRIP MAXIMIZER 3.0 ORANGE POWER

Date de révision: 25.10.2023

Code du produit: 4000069-19

Page 17 de 17

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208

Contient Limonene. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)